



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire

Vendredi 30 mars 2023

APPROUVÉ

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE
DE MAINE-ET-LOIRE
DU 30 mars 2023

PRÉSENTS :

Mmes BLANCHARD, DAGORN, GIFFARD, HALIMI, HUMEAU, LEROUGE, MENARD, TANGUY

MM. ANGIBAUD, BABICKI, BESNIER, BILLIARD, CHATEAU, COUGÉ, COURANT, DEBERTEIX, FAUVEAU, GAZEAU, JABER, LELIEVRE, MAUREL, NOYELLE, REIX, ROUSSEAU, VIOUX, VOYER, Membres titulaires

MM. CESBRON, DEBRUYNE, FILLON, FLAMANT, GUIONNET, LANGEVIN, LEROY, POLLONO, PORTIER, ROUILLER, Membres associés

MM. ANGIBAUD (Vitrines de Saumur) BALLARINI (ALTER), DESLANDES (JCE49), de GUISTI (CIA), GOUDEAU (DESTINATION ANJOU), LAIZE représenté par M BOIREAU (CHAMBRE D'AGRICULTURE), ROBLEDO (Angers Loire Campus) représenté par Mme BOUVIER, Conseillers techniques

M GROUD Président d'Honneur

EXCUSES :

Mmes BENOIT, BEURTON-LE MIGNON, BRATEAU, GRELLIER, LUCIANI, PETITRENAUD, WINDELS

MM ARAM, BODET, BORJON-PIRON, CHOPLAIN, DE GOURMONT, DORIVAL, FAIQ, GANG, GAUCHET, JEGOU, JUSTEAU, LACLIE, LE MAOUT, MARBACH, PICOT, RAVARY, REYNOUARD, Membres titulaires

Mme LEGRATIET, QUERAN, SAUVOUREL

MM BATAILLE, BERTRAND, BESSARD, BOISSEAU, CORGNET, EMERIAU, FRANCO, LAILLET, MARTIN, REMITA, RONGERE, SALLE, Membres associés

Mmes DABIN (département 49), COLLIN TESSIER (VITRINES D'ANGERS), DEKENUYDT (CMA49) FILIPIAK (DREAL), GUILLONNEAU (CEA), NEBBULA (Angers Technopole), YANNOU (Anjou Tourisme) CHADELAUD (Banque de France), DARSONVILLE (VEGEPOLYS VALLEY)

MM APAIRE (MEDEF Choletais), AUDOUIN (La Poste), BEDOUIN (We Network), BESSARD (Mécène & Loire), BORJON-PIRON (ADECC), CORVEE (ENEDIS), COUPRIE, représenté par MME LECLERC (CPME), DAVY (SIEM), DOUGE (Tribunal de Commerce), CHALOPIN (Anjou Numérique) et (AMF49), DOLAY (UDCM49), GERARD (DDT), GIDOIN (ALDEV & ANGERS TECHNOPOLE), JUGUET (Ordre des avocats), LANDRAU (CJD), LEBLOIS (DCF49), LE MONNIER (COMITE LOCAL DES BANQUES), MANESSIER (SOLUTION éco), BOURGEAIS, ROLLAND (ASDEPIC), PERRINET (ANGERS FRENCH TECH), RENAUDIN (VITRINES D'ANJOU), SANCHEZ (VITRINES DE CHOLET), SCHAUPP, représenté par M TALBOTEC (MEDEF), SORIN (ORACE), THOMAS (VITRINES DE MAINE-ET-LOIRE), Conseillers techniques

PARTICIPENT ÉGALEMENT :

MME BARRE Marion, CCI

M. BENOIT Jean-Pierre, président de la Ligue départementale contre le cancer

MME COUPRIE Isabelle CCI

M. DURANDET Freddy, ALTER

M. GUILLET Claude, CCI
MME HERAUD Florence, CCI

M.HOUEIX Christophe, Direction Développement des Entreprises
M. LAHEURTE Cyrille, Direction générale
MME LORTIE Elsa CCI des PDL
M. MERLET Antoine, CCI
Mme MICHEL Annabelle, CCI
M. PELERIN Bruno, CCI
MME PICHARD THIBEAU Aude CCI
MME PRINGAULT Pauline, CCI
M. RANCHOUX Pascal, Direction des relations institutionnelles aménagement du territoire
Mme ROCHER Anne, CDP49
M. SEYEUX, AGRO LOGIC
MME VERWEE Anne-Marie, CCI

Ordre du jour

1. PRÉSENTATION D'ALTER	201
2. INTERACCION SUR LA THÉMATIQUE DE L'EAU	207
2.1 État des lieux de la ressource en eau	208
2.2 Impacts sur la vie des entreprises	210
2.3 Actions menées et à intensifier	210
3. AFFAIRES GÉNÉRALES	212
3.1. Validation du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 janvier 2023	212
3.2. Représentations	212
• Au comité des partenaires de Mauges Communauté	212
• À Anjou Tourisme	212
• À la commission départementale de conciliation de la Direction générale des Finances publiques	212
3.3. Convention	213
• Avec NOVA CHILD	213
• Avec VEGÉPOLYS	213
• Avec AGEA	214
4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT	215
5. DÉCOUVERTE D'UN VIGNOBLE DE L'ANJOU	215

ACCUEIL DE L'ASSEMBLÉE

Le président Matthieu BILLIARD excuse le préfet Pierre ORY, qui devait intervenir sur deux sujets : les manifestations contre la réforme des retraites et les ressources en eau.

Le préfet craignant une manifestation non déclarée devant la préfecture à 19 heures.

Le président Matthieu BILLIARD propose de faire un retour sur les conséquences des manifestations organisées au cours des trois dernières semaines.

Il indique que le siège de la CCI à Angers a subi des dégradations lors de chaque manifestation (tags sur les murs) et que les commerçants du centre-ville ont perdu 30 à 40 % de leur chiffre d'affaires ces jours-là.

Pascal DEBERTEIX, directeur du réseau Irigo, indique que la circulation des bus et tramway a été perturbée à chaque manifestation, avec notamment la déviation du centre-ville, et qu'il y a eu d'importantes dégradations sur les infrastructures lors de la manifestation du 23 mars : rue d'Alsace et le long de la ligne du tramway, boulevards Ayrault et Carnot (abribus fracassés, incendies sur les installations électriques). Des plaintes ont été déposées.

Dominique GAZEAU indique que les jours de manifestation lui ont rappelé l'époque des Gilets jaunes. La quatre voies étant fermées, il n'a pas vu de clients pendant plusieurs heures et souvent, à des moments, où normalement la fréquentation est importante. Son activité a été beaucoup impactée.

Philippe COUGÉ indique que l'activité dans sa boutique du centre-ville a également été fortement impactée, en particulier les 23 et 28 mars.

Dominique GAZEAU indique que cette situation contribue à créer une ambiance morose. Des commerçants n'ont pas fait de chiffres d'affaires pendant deux à trois jours.

Le président Matthieu BILLIARD indique qu'un deuxième sujet devait être évoqué avec le préfet : l'arrêt brutal des mesures mises en place par l'État (chômage partiel) après le Covid et la guerre en Ukraine. Des entreprises se trouvent dans des situations délicates depuis deux à trois semaines.

Des entreprises qui avaient bénéficié des mesures peuvent encore en bénéficier, alors que celles qui n'en avaient pas bénéficié, car elles n'en avaient pas eu besoin auparavant, n'entrent pas dans les critères actuels.

Ce sujet et celui de l'impact des manifestations pour les commerçants seront évoqués en CODEFI.

Décès Jacques GIFFARD

Le président Matthieu BILLIARD évoque le décès de Jacques GIFFARD survenu il y a quelques jours. Il a une pensée pour lui et pour sa famille. Il indique que Jacques GIFFARD a été un grand capitaine d'industrie. Il le remercie, ainsi que toute la famille GIFFARD pour l'éclat donné par l'entreprise GIFFARD à toute la région.

Signature de la charte de la Ligue contre le cancer

Le président Matthieu BILLIARD indique qu'en signant cette charte, la CCI souhaite favoriser l'accès des entreprises aux actions de prévention et de dépistage, changer le regard porté sur la maladie et sur les personnes touchées par cette maladie et proposer une démarche facilitant le retour et/ou le maintien dans l'emploi.

Il donne la parole à Hervé FILLON, qui assure le lien entre la CCI et le Comité départemental de la Ligue contre le cancer, et à Jean-Pierre BENOIT, président du Comité départemental.

Jean-Pierre BENOIT indique que le cancer est la première cause de mortalité en France. Il provoque 159 000 décès par an en France.

Il souligne que d'énormes progrès ont été faits pour la guérison du cancer depuis la création de la Ligue en 1918. À cette date, le cancer ne se guérissait pas. Un siècle plus tard, on en guérit à plus de 60%.

Les actions de la Ligue visent à continuer d'améliorer cette situation.

Il présente les quatre missions de la Ligue :

- le financement de la recherche : la Ligue est le premier financeur indépendant de la recherche concernant la cancérologie avec un budget national de 40 millions d'euros par an.
- la mobilisation de la société autour de grandes questions liées à la santé publique.
- la prévention : 44% des cancers sont évitables en évitant les facteurs de risque, comme le tabac.
- l'aide aux malades.

Il évoque l'outil « Ligue entreprise », qui permet de mettre en place des partenariats entre le comité départemental et les entreprises pour qu'elles informent leurs salariés sur la prévention et pour aider les dirigeants à accompagner les salariés malades, en particulier au moment de leur retour à l'emploi.

Hervé FILLON indique que les interventions en entreprise se font sous la forme d'ateliers pour la prévention et de réunions avec les managers au cours desquelles est abordée la manière d'accompagner les salariés atteints d'un cancer.

Le président Matthieu BILLIARD et Jean-Pierre BENOIT, président du Comité départemental de la Ligue contre le cancer, procèdent à la signature de la charte.

Le président Matthieu BILLIARD donne la parole à Mathilde BLANCHARD pour la **présentation de la 10^e édition de la Grande Aventure d'entreprendre.**

Mathilde BLANCHARD, remercie Philippe VIOUX et Philippe COUGÉ, qui lui ont transmis le flambeau, et Matthieu BILLIARD pour la confiance qu'il lui a accordée pour l'organisation de cet événement.

Elle présente le programme, qui se décompose en trois temps :

- Le concours des Espoirs de l'économie, qui récompense les entreprises de moins de trois ans : pitches des dix finalistes devant un jury, composé des partenaires.
- Les pitches for money d'entrepreneurs qui recherchent des fonds auprès des investisseurs locaux.
- La battle d'étudiants sur leur projet d'entreprise.

La nouveauté des 10 ans sera la remise de prix aux finalistes des dix dernières années.

Lors de l'assemblée générale du 26 mai, les membres de la CCI seront invités à choisir parmi ces finalistes le gagnant pour le prix commerce, le prix industrie, le prix services et le prix bâtiment. Les noms des gagnants seront annoncés lors de la Grande Aventure d'Entreprendre le 8 juin.

La soirée des 10 ans sera animée par Calixte de Nigremont.

Au programme, la remise des prix aux anciens finalistes, la finale de la battle des étudiants-entrepreneurs et une conférence par Marc Lièvremon, ancien joueur de rugby à la carrière internationale et ancien sélectionneur de l'équipe de France de rugby, qui parlera des valeurs de l'équipe et du management.

Un site internet dédié a été créé pour l'événement : www.gae49.fr

Mathilde BLANCHARD remercie toutes les personnes qui ont travaillé à l'organisation de cet événement. Elle invite les membres de l'assemblée générale à s'inscrire et à parler de l'événement autour d'eux.

Le président Matthieu BILLIARD réitère l'invitation à venir participer à l'événement.

1. PRÉSENTATION D'ALTER

Le président Matthieu BILLIARD indique qu'Alter est l'outil qui sert à aménager le territoire et à développer l'activité économique en soutien aux entreprises. Il donne la parole à Michel BALLARINI, directeur général d'Alter.

Michel BALLARINI indique qu'Alter est une société anonyme de droit privé, dont le capital est majoritairement public, au service de l'aménagement urbain et du développement économique sur l'ensemble du territoire du Maine-Loire.

Alter se décompose en cinq sociétés :

- 3 sociétés d'économie mixte (SEM) : Alter Eco, Alter énergies et Alter cités.
- 2 sociétés publiques locales (SPL) : Alter public et Alter services.

Alter a été créée en 2014. Elle résulte de la fusion de la structure départementale SODEMEL et de la structure d'agglomération SARA.

Toutes les EPCI du département ont des parts dans le capital d'Alter et siègent au conseil d'administration.



Une gouvernance partagée

	Gouvernance	Direction	Répartition du capital
	Psd : M. JEAN MARC VERCHERE Président d'ANGERS LOIRE METROPOLE 1 ^{er} Vice-Psd : Florence DABIN, Présidente du Département de Maine-et-Loire	Dg : MICHEL BALLARINI	1/3 ANGERS LOIRE METROPOLE 1/3 DEPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE 1/3 Autres Collectivités, CDC et autre organisme
	Psd : M. FLORENCE DABIN Présidente du Département de Maine-et-Loire Vice-Psd : Jacques Olivier Martin, Vice-Président d'Angers Loire Métropole Vice-Psd : Philippe Chalopin, Vice-président du Département Vice-Psd : Frédéric Pavageau, Vice-président Agglomération du Choletais	Dg : MICHEL BALLARINI	1/3 ANGERS LOIRE METROPOLE 1/3 DEPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE 1/3 Autres Collectivités (56 collectivités)
	Psd : M. JACQUES OLIVIER MARTIN Adjoint au Maire d'ANGERS Travaux et Grands Équipements	Dgd : MICHEL BALLARINI	1/2 ANGERS 1/2 ANGERS LOIRE METROPOLE
	Psd : M. GILLES GRIMAUD Conseiller Départemental En charge de l'Économie Vice-Psd : Yves Gidoïn, Vice-Président d'Angers Loire Métropole Vice-Psd : Eric Grellier, Vice-Président Région Pays de Loire Vice-Psd : Franck Aubin, Vice-Président Mauges Communauté Vice-Psd : Frédéric Pavageau, Vice-président Agglomération du Choletais Vice-Psd : Michel Patté, Vice-président Saumur Val de Loire	Dgd : MICHEL BALLARINI	DEPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE ANGERS LOIRE METROPOLE LES 8 INTERCOMMUNALITES DE MAINE ET LOIRE LA REGION 4 BANQUES
	Psd : Mme MARIE-JOSEPHE HAMARD Vice-présidente du Département En charge de l'Environnement Vice-Psd : Jean Luc Davy, Président du SIEML Vice-Psd : Jean Marc Verchère, Président d'Angers Loire Métropole Vice-Psd : Marc Schmitter, Président de Loire Layon Aubance	Dgd : MICHEL BALLARINI	DEPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE SIEML ANGERS LOIRE METROPOLE Les 8 INTERCOMMUNALITES DE MAINE ET LOIRE 4 BANQUES

Michel BALLARINI indique que les SEM ont été créés après la seconde guerre mondiale par l'État. Leur gestion a été confiée aux collectivités après les lois de décentralisation dans les années 1980. Il existe 1 300 SEM en France, qui emploient 40 000 personnes travaillant à l'aménagement des quartiers de demain.

Concernant le volet aménagement, Alter produit environ 2 000 équivalents logements par an, c'est-à-dire des terrains sur lesquels seront construites des maisons individuelles, des ensembles de logements par des promoteurs ou des locaux d'entreprise. Ces 2 000 équivalents logements représentent une grosse moitié du marché départemental. Alter aménage également une cinquantaine d'hectares de terrains d'activités par an.

2022 a été une année record en termes d'aménagement, avec 2020 équivalents logements et 77 implantations d'entreprises.

Concernant la gestion urbaine, Alter gère 10 660 places de stationnement, 4 réseaux de chaleur biomasse sur le territoire d'Angers Loire Métropole (2 sont en développement), 1 parc éolien, 2 centrales solaires et 30 micro-centrales photovoltaïques.

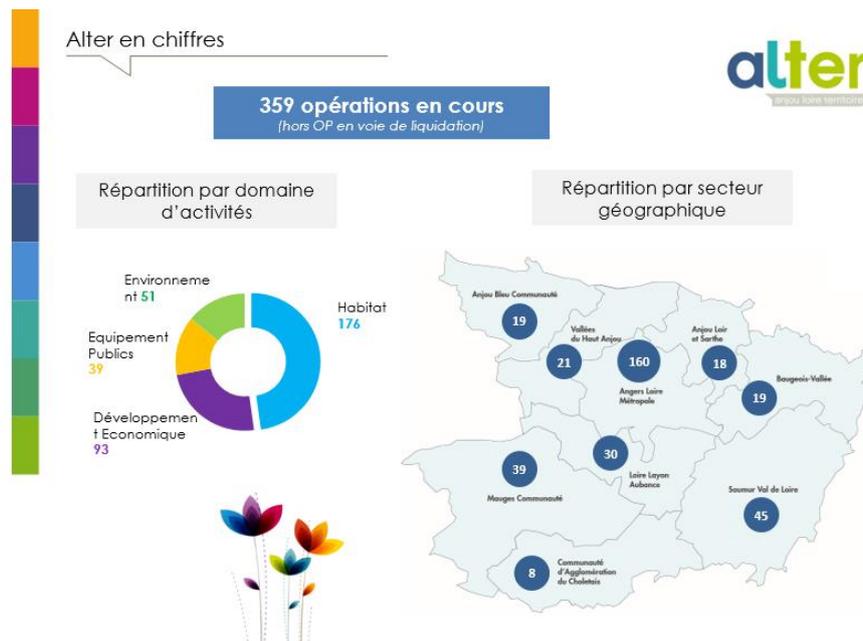
Concernant les zones de stationnement, il souligne l'importance de créer des ouvrages réversibles, pouvant être transformés en logements ou en locaux d'activité.

Évoquant l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050, Michel BALLARINI indique qu'un tiers des opérations d'Alter concernent des restructurations urbaines.

Alter emploie 200 personnes, 100 pour l'aménagement, 50 pour la gestion urbaine et 50 pour les services transverses (juridiques, réponses aux marchés de commande publique, comptabilité, ressources humaines, etc.). En 2022, Alter a investi 177 millions dans les différents travaux réalisés dans le département. L'activité a également été importante en termes d'opération d'amélioration d'habitat (plus de 120 maisons ou immeubles rénovés).

Michel BALLARINI souligne l'engagement d'Alter dans la transition écologique avec la mise en place dès les années 2000 d'un système de management environnemental dans ses projets et sa préoccupation des futurs utilisateurs.

Presque la moitié des opérations est réalisée dans l'agglomération angevine.
 La moitié concerne des opérations liées à l'habitat et un quart ont une vocation économique (aménagement de parcs d'activité et construction de bâtiment).



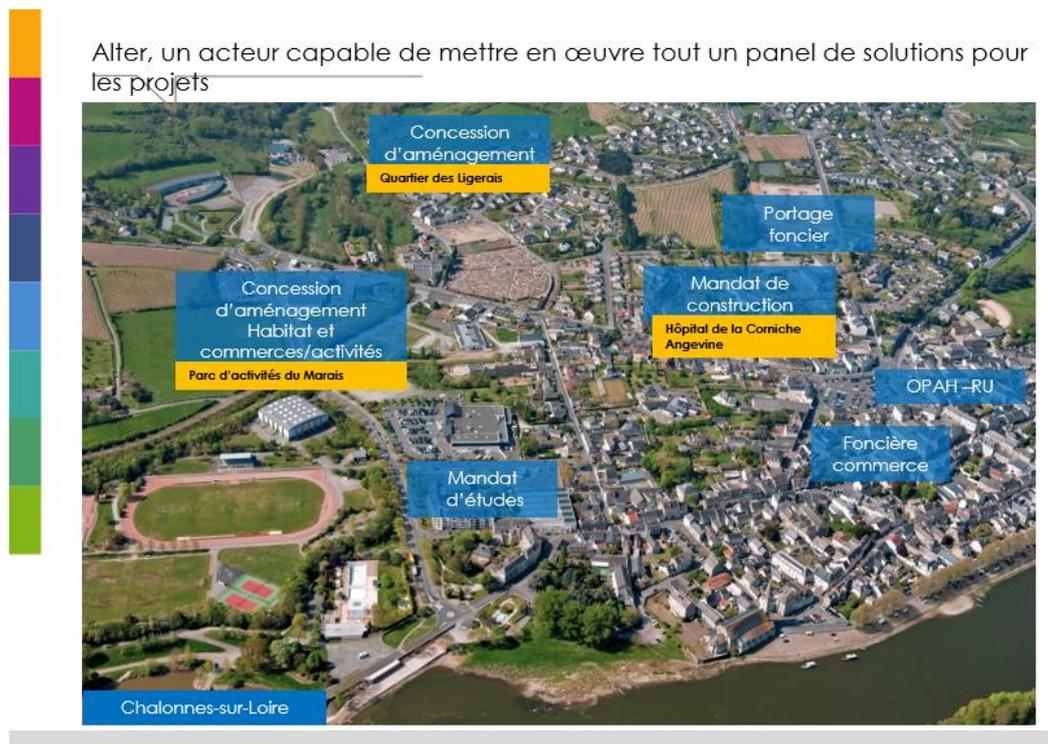
Michel BALLARINI présente plusieurs exemples de réalisations d'Alter dans le département.

Pour Angers Loire métropole : l'aménagement du Cours Saint-Laud, du quai Saint-Serge avec la patinoire, Angers cœur de Maine, les lignes B et C du tramway, le réaménagement des quartiers Monplaisir et de Belle-Beille, l'aménagement du quartier Les Hauts de Saint-Aubin (10 000 logements à terme), l'écoquartier des Échats à Beaucouzé et le parc d'activités de l'Atlantique à Saint-Léger des Bois.

Concernant la réalisation de la patinoire, Michel BALLARINI souligne l'intérêt de pouvoir s'appuyer sur les divers outils d'Alter qui ont servi aux différentes phases du projet : l'acquisition des anciens entrepôts, l'aménagement du terrain, la prise en compte des contraintes environnementales, la construction de l'équipement et du parking et l'installation d'une centrale photo voltaïque.



À Chalonnes sur Loire, Alter a accompagné la ville pour le réaménagement du centre-ville grâce à ses différents dispositifs.



À Cholet, Alter a notamment réalisé l'aménagement de la zone d'habitation du Val de Moine et du parc d'activité du Cormier.

Dans l'agglomération de Saumur, Alter a participé à l'aménagement du nouveau quartier Vaulanglais Noirettes au sud de Saumur et à l'aménagement du parc d'activités La Ronde, à Allonnes.

À Segré, Alter a aménagé le quartier de la gare, où seront implantés une maison de santé, des logements et des activités tertiaires.

Michel BALLARINI évoque les opportunités qu'offre la réhabilitation des friches industrielles.

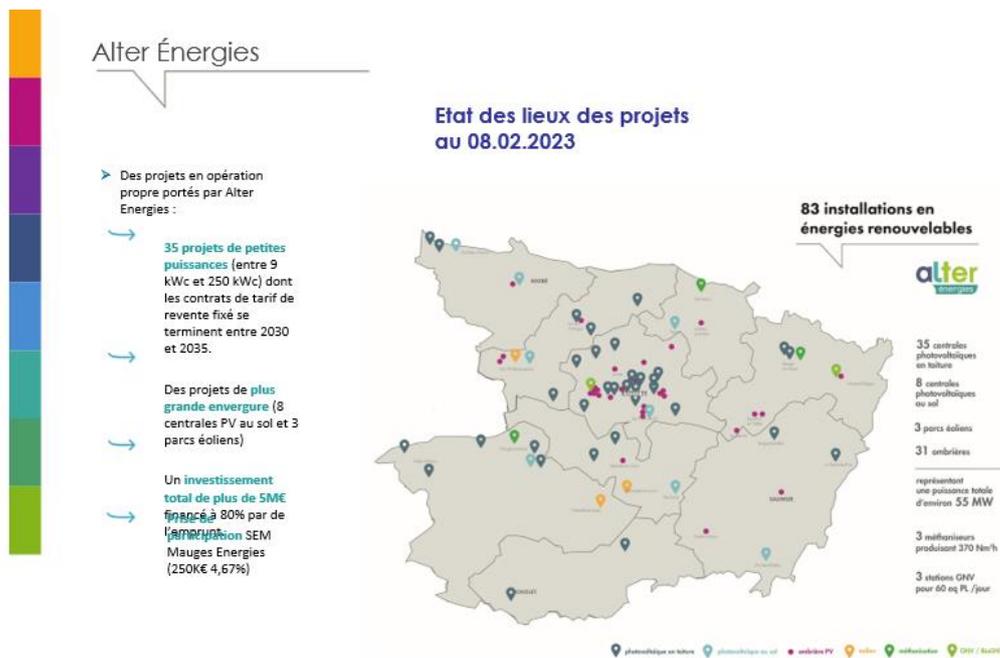
Il cite les sites d'Altex à Saumur et de Bull à Angers, terrain sur lequel sera construite la nouvelle usine d'Atos.

Il indique qu'Alter participe aussi au programme d'accompagnement « Petites villes de demain », notamment à Chemillé-en-Anjou et dans les Hauts d'Anjou.

Il évoque le dispositif Anjou portage foncier, qui permet aux collectivités de maîtriser le foncier sans savoir précisément ce qui y sera fait à l'avenir.

Michel BALLARINI souligne la volonté d'Alter de développer toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, l'éolien et la biomasse.

85 équipements ont été installés dans le département représentant une production de 55 MW.



72

Michel BALLARINI termine sa présentation en évoquant le dernier outil créé par Alter, en lien avec la CCI, la Banque des territoires et le Crédit Agricole : les foncières de redynamisation commerciale, qui permettent d'acquérir les murs d'anciens commerces, devenus vétustes, dans les cœurs de bourgs et les centres-villes. Les locaux sont rénovés et remis en location.

Patrice POLLONO regrette qu'il n'y ait quasiment plus d'aménageurs privés ni de promoteurs privés dans le département, il estime qu'il faudrait un mixte privé-public. Il demande comment Alter anticipe les contraintes liées à l'objectif de ZAN dans les futurs PLU.

Michel BALLARINI indique qu'Alter aménage des terrains et que les constructions sont réalisées par des entreprises privées. Alter joue un rôle d'intermédiaire entre le public qui décide le positionnement des secteurs d'urbanisation et le privé qui construit. Il ajoute que si les aménagements privés avaient été bons, la situation serait peut-être différente.

Il indique que l'aménagement de terrains nécessite d'avoir des outils puissants, managés par des collectivités locales. Un terrain n'est pas un produit comme les autres. Cela implique un contrôle et une impulsion publique.

Il indique qu'en France et en Europe, l'aménagement du territoire est maîtrisé de plus en plus par des collectivités locales au travers d'outils privés.

Concernant l'objectif du ZAN, il indique que les SCOT et PLUI ne l'intègrent pas encore et que tout le travail reste à mener pour imaginer la ville en 2050.

Éric GROUD demande quel regard porte Michel BALLARINI sur l'aménagement des zones commerciales dédiées à l'équipement de la maison et aux loisirs, situées en périphérie d'Angers, réalisé il y a quelques années.

Michel BALLARINI répond que c'est une vraie question stratégique et politique.

Il estime qu'il faudrait toujours éviter de construire des équipements trop grands, en particulier pendant les périodes économiques fastes. Il ajoute que cette question est à peu près réglée dans la loi. Il ne sera quasiment plus possible de créer de nouveaux grands centres commerciaux à l'avenir. Cela impliquera d'imaginer la restructuration des centres existants et de nouveaux fonctionnements.

Didier CHATEAU demande quel est le contre-pouvoir d'Alter et qui contrôle les équipements et les projets.

Michel BALLARINI indique que les élus qui président les différentes entités d'Alter peuvent changer au moment des élections. Il existe aussi un contre-pouvoir financier, car les projets portés par Alter nécessitent d'importants moyens financiers, et un contre-pouvoir des citoyens. Pour les projets liés aux énergies renouvelables, un tiers du tour de table financier est réservé aux citoyens. Il y a enfin un puissant contre-pouvoir réglementaire.

Édith GIFFARD indique qu'il serait souhaitable lorsqu'il y a un projet de modification de PLUI que toutes les personnes concernées par les changements soient réunies en amont pour en discuter ensemble et que tout le monde ait le même niveau d'information sur les possibilités d'acquisition des terrains.

Michel BALLARINI admet que les procédures d'information sur les modifications de PLUI ou de SCOT sont peu lisibles et qu'il faudrait les améliorer. Il suggère de désigner des personnes qui seraient dédiées uniquement à cette information et plus s'appuyer sur les structures transversales.

François GUIONNET, président du Club d'entreprises de la zone du Cormier, indique que les entreprises qui cherchent de petites surfaces dans les zones d'activité ont des difficultés à en trouver. Il ajoute que la construction de bâtiments par des promoteurs parisiens et marseillais dans la zone Océane surprend les entreprises locales, qui ont des difficultés à trouver des terrains adaptés à leurs besoins.

Michel BALLARINI reconnaît que le traitement est différent dans les zones d'activité et les zones artisanales. Les premières sont gérées par les intercommunalités. La maîtrise d'ouvrage dans les zones artisanales est souvent communale. Alter essaie de réserver des espaces pour des activités artisanales dans les zones communautaires. Il ajoute qu'il sera difficile de réinventer de nouveaux espaces d'activité semblables à ceux du Cormier ou d'Océane. En attendant, les entreprises devront s'implanter dans les zones existantes. Il faudra être imaginatif pour trouver des réponses aux futures demandes d'implantations.

Le président Matthieu BILLIARD évoque la problématique posée par l'objectif de ZAN et la volonté de l'État de réindustrialiser le pays et celle posée par l'envie d'attirer de grandes entreprises et les difficultés des entreprises locales à trouver des terrains pour se développer. Il souligne l'urgence à trouver des solutions. Il cite la mutualisation des parkings dans les zones d'activité pour gagner des mètres carrés.

Edith Giffard partage ce point de vue sur la nécessité de rechercher toutes les mutualisations possibles de services communs entre les entreprises implantées dans la même zone d'activité et plus largement de repenser l'organisation de ces zones avec cette préoccupation-là.

Michel BALLARINI indique que c'est effectivement vers cette voie-là qu'il faut aller.

François GUIONNET évoque les réserves d'eau des entrepôts pour les incendies. Il estime que l'aménageur devrait plutôt prévoir un gros bassin accessible à l'ensemble des entreprises de la zone. Michel BALLARINI indique que lorsqu'une zone est aménagée, l'aménageur ne sait pas quelles entreprises viendront s'y implanter et quels seront leurs besoins.

2. INTERACCION SUR LA THÉMATIQUE DE L'EAU

Le président Matthieu BILLIARD indique qu'en cohérence avec le plan stratégique de la CCI de Maine-et-Loire, le bureau souhaite qu'une action ou un projet en lien avec la transition écologique soit présenté à chaque assemblée générale. Une volonté partagée par CCI France et par l'organisme de tutelle, qui demande aux CCI de travailler sur cette problématique avec leurs partenaires sur leur territoire. Il se trouve que la thématique des ressources en eau, choisie pour cette assemblée générale, coïncide avec l'annonce du plan eau par le président de la République ce jour à Serre-Ponçon. Ce qui montre l'importance de ce sujet pour les années à venir.

Le président Matthieu BILLIARD souligne l'implication de Michel LANGEVIN, membre associé expert sur ce sujet, aux « comités eau » du département et de la région.

Le président Matthieu BILLIARD donne la parole à Philippe VIOUX, qui a préparé la présentation de ce jour avec Michel LANGEVIN, Annabelle MICHEL de la CCI 49 et Elsa LORTIE, chargée de « mission eau » à la CCI Pays de la Loire. Philippe VIOUX remercie les personnes qui ont préparé avec lui la présentation faite ce jour pour la qualité de leur travail.

2.1 État des lieux de la ressource en eau

L'état des lieux de la ressource en eau est présenté sous la forme de questions posées à l'assemblée

C'est l'occasion d'apprendre que :

- Le pourcentage d'eau douce sur la planète, y compris les glaciers, est seulement de 2,5%. Et seulement 0,7% est disponible pour la production d'eau potable.

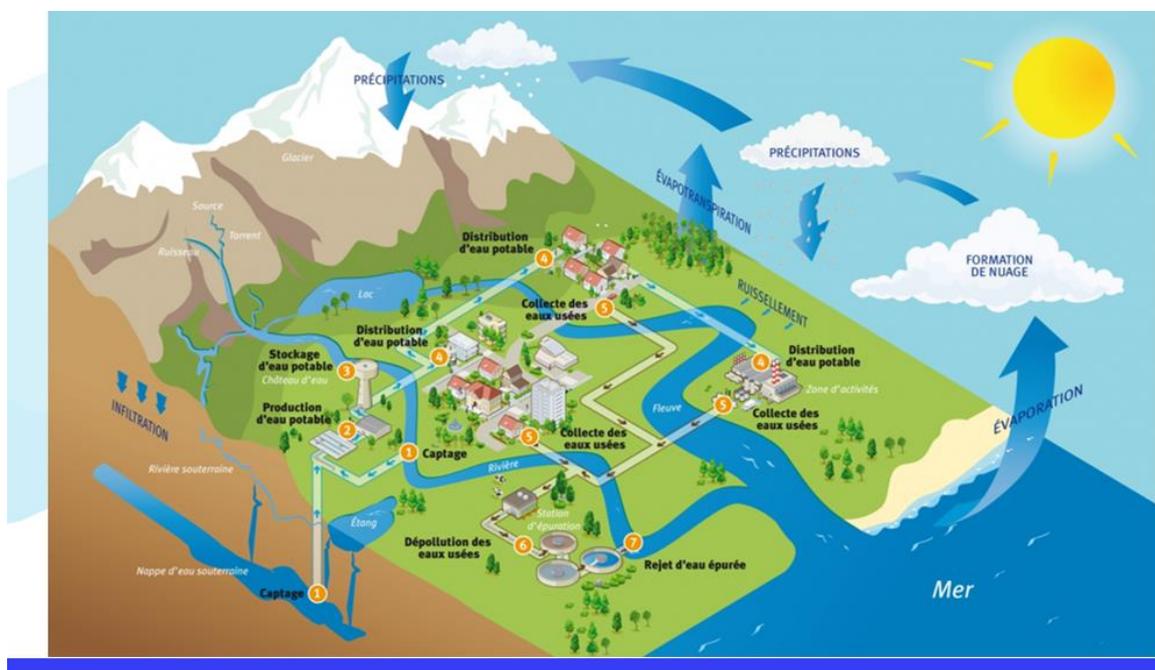
- En France, 20% de l'eau potable produite est perdue à cause des fuites sur des canalisations vieillissantes.

Cette situation n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire. Le Maine-et-Loire fait partie des départements où il y a le moins de fuites (moins de 15%). Les départements où il y en a le plus sont les Ardennes, l'Ariège, les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence et la Haute Corse.

- Dans le Maine-et-Loire, 73% de l'eau potable provient de la Loire.

Elsa LORTIE présente le cycle naturel de l'eau et le cycle anthropique de l'eau (avec les captages, traitements et rejets d'eau dans les rivières et les fleuves).

Concernant les nappes d'eau souterraines, elle précise que toutes les nappes ne sont pas rechargeables.



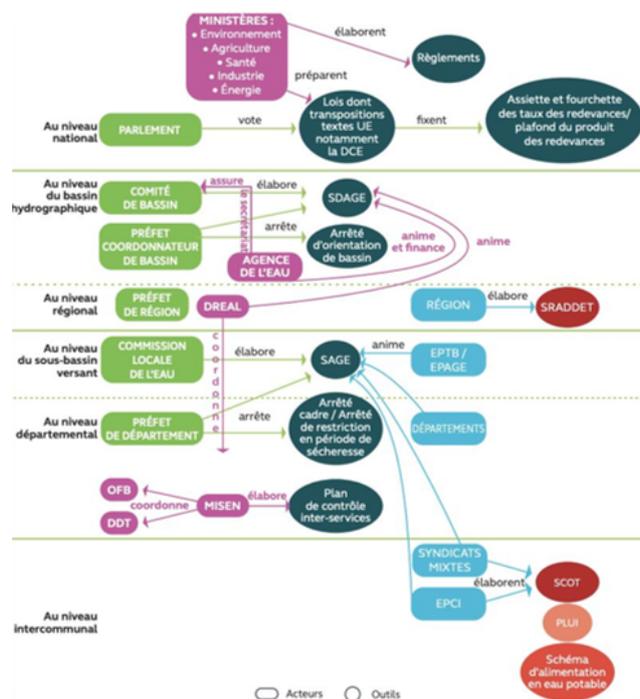
Elsa LORTIE indique que, le cycle de l'eau ne tenant évidemment pas compte des limites administratives, la gestion de l'eau est réalisée à l'échelle des bassins versants.

Il existe six grands versants en France, qui possèdent chacun un ensemble de sous-bassins-versants, pour chaque rivière et chaque cours d'eau.

Le bassin versant qui concerne le territoire est le bassin Loire Bretagne.



Elsa LORTIE indique que la ressource en eau est gérée par un grand nombre d'acteurs à différents niveaux (bassin versant et administratifs), qui utilisent différents outils.



Ressources EAU : des acteurs et documents multiples

2022 a été la deuxième année la plus chaude et la plus sèche depuis 1900. Dans le Maine-et-Loire, l'application de l'arrêté sécheresse a duré 9 mois, d'avril à décembre. 22 arrêtés préfectoraux de restriction d'usage de l'eau ont été publiés. Parfois, les arrêtés se sont enchainés toutes les semaines, rendant leur suivi très difficile pour les entreprises.

2023 a connu une sécheresse hivernale jamais vue. Malgré les pluies de mars, le niveau des nappes d'eau souterraines reste très préoccupant. Des restrictions sont envisagées dès le mois d'avril.

Annabelle MICHEL présente les 5 axes déclinés en 53 mesures du plan eau du gouvernement présenté ce jour par le Président de la République.

- L'urgence de la sobriété pour tous les usages, avec la mise en place d'un « ECOWATT de l'eau ».
- La lutte contre les fuites.
- La réutilisation des eaux usées à 10 % d'ici 2030.
- La transformation du modèle agricole avec un fonds sur l'hydraulique.
- La mise en place d'une tarification progressive.

Parmi les diverses solutions avancées, Philippe VIOUX évoque la désalinisation de l'eau de mer, qui s'avère être une fausse bonne idée. Il souligne que cela consomme beaucoup d'énergie et nécessite d'utiliser des produits chimiques. Par ailleurs, cela implique une production de sel qu'il faut savoir gérer. Au sud de l'Espagne et du Portugal, le taux de salinité a explosé et détérioré l'écosystème.

Patrice POLLONO indique que ce procédé fonctionne très bien en Israël, qui a trouvé le moyen d'utiliser le sel.

Éric GROUD estime que des pratiques agricoles pourraient être corrigées, comme l'arrosage en juillet du maïs destiné à l'alimentation des bovins, si la consommation de viande rouge diminuait. Il aimerait aussi que l'agriculture pollue moins les rivières. Il indique que 74% des rivières dans la région Pays de la Loire sont polluées.

2.2 Impacts sur la vie des entreprises

Annabelle MICHEL rappelle les usages prioritaires en période de sécheresse : la préservation du milieu naturel, l'alimentation en eau potable de la population, la santé et la salubrité publique, l'abreuvement des animaux et la sécurité des installations industrielles.

Les usages par les particuliers (hors consommation d'eau potable), les entreprises, les collectivités et les agriculteurs sont considérés comme non prioritaires.

Elle explique que les décisions préfectorales concernant les restrictions d'eau prennent en compte plusieurs critères : les catégories d'usagers (particuliers, collectivités, agriculteurs et entreprises), les différentes réserves d'eau (eaux superficielles, nappes, eau potable) et leur localisation dans le bassin versant.

La mise en place d'un arrêté préfectoral est décidée par le préfet avec le comité départemental de l'eau. Des équipes sont envoyées sur le terrain pour vérifier sa bonne application.

Des exemples d'entreprise (stations de lavage, industries agroalimentaires et centrales à béton) sont présentés montrant la succession des arrêtés réglementant l'usage de l'eau au cours de l'année 2022.

François GUIONNET, qui dirige une entreprise de lavage à Cholet, fait part des difficultés qu'il a eues à gérer et appliquer ces arrêtés : se situer dans le bassin versant à cause du manque de précision des cartes, répondre aux questions des clients constatant qu'il était possible de laver les véhicules dans une autre entreprise, et le délai de réponses des services de l'État aux demandes des dérogations alors que des arrêtés sortaient toutes les semaines.

Annabelle MICHEL indique qu'en Loire-Atlantique et en Vendée, les services de l'État ont mis en place une application facilitant la lecture des restrictions en fonction de la localisation de l'entreprise.

Cette information a été remontée aux services de l'État du Maine-et-Loire, qui ont répondu que le déploiement de cet outil n'était pas prévu pour le moment pour le département. La mise en place de « l'Écowatt de l'eau » changera peut-être la donne.

2.3 Actions menées et à intensifier

Elsa LORTIE indique que la CCI mène diverses actions liées à la gestion de l'eau.

La CCI représente les entreprises au comité départemental de l'eau, dans les commissions locales de l'eau à l'échelle régionale et dans les réunions et rendez-vous avec des acteurs locaux et institutionnels.

La CCI donne son avis sur les schémas de gestion de l'eau et sur les plans de prévention des risques inondation.

La CCI sensibilise et informe les entreprises et leurs salariés lors de conférences et tables rondes, par l'intermédiaire de ses supports de communication et sur les réseaux sociaux.

La CCI accompagne les entreprises en leur donnant des conseils individuels pour améliorer leur gestion de la ressource en eau et en réalisant des diagnostics ciblés en lien avec l'Agence de l'eau (Ecod'O).

Des formations sur la gestion quantitative et les économies d'eau sont envisagées.

Elsa LORTIE présente les différentes étapes :

- réduire les pertes dues aux fuites.
- Optimiser les process (faire mieux avec moins)
- Utiliser des sources d'eau non conventionnelles.

Philippe VIOUX indique qu'Elsa LORTIE est joignable par mail (elsa.lortie@paysdelaloire.cci.fr) et au téléphone (07 87 49 50 67) pour répondre aux questions des entreprises.

Il invite les chefs d'entreprise à se demander ce qu'il se passerait si leur entreprise était subitement privée d'eau pour anticiper cette situation. Quels seraient les premiers services impactés ? Peut-on faire travailler des gens lorsqu'il n'y a plus d'accès aux sanitaires ?

Éric GROUD s'inquiète de la tarification progressive de l'eau annoncée dans le plan du gouvernement. Il indique qu'en Australie, l'eau est cotée en bourse, comme les métaux rares. Elle se retrouve gérée par des traders. Il estime qu'il faut être vigilant pour ne pas arriver à la même situation et garantir l'accès à l'eau pour tous.

Le président Matthieu BILLIARD indique que la tarification progressive concernerait l'utilisation de confort de l'eau comme le remplissage des piscines.

Elsa LORTIE indique qu'une directive sur l'eau potable est sortie en décembre 2022 (l'application française d'une directive européenne), stipulant que l'eau est un bien commun, qu'elle ne peut pas être privatisée et que l'État a l'obligation de fournir au minimum 150 litres par personne et par jour à proximité de son domicile.

Michel LANGEVIN se réjouit de voir qu'il y a de plus en plus de personnes au niveau de la CCI qui s'intéressent au sujet complexe de l'eau. Il évoque la difficulté à sensibiliser l'ensemble des entreprises. Il invite les membres de l'assemblée à transmettre autour d'eux les deux messages essentiels évoqués ce jour : l'urgence de la sobriété et la pénurie qui guette.

M. SEYEUX, de la Société AGRO LOGIC en Mayenne indique que lorsqu'il participe à des réunions sur l'eau, il se sent très seul en tant que représentant du monde économique. Il estime que les acteurs économiques devraient plus s'y intéresser. Si la consommation d'eau par les entreprises peut paraître faible (en Mayenne, l'industrie représente 4% de l'eau consommée), lorsqu'on est en période de sécheresse, l'absence d'eau peut entraîner d'importantes difficultés. Il souligne l'importance de la préservation des terres agricoles pour la gestion et le stockage de l'eau.

Delphine HALIMI demande si les aménageurs comme Alter ont envisagé pour les constructions futures la possibilité d'arrêter d'utiliser de l'eau potable pour les toilettes.

Michel BALLARINI confirme que c'est un sujet de réflexion depuis 15 ans.

Cyrille LAHEURTE indique que l'utilisation de l'eau de récupération pour les toilettes représente 1% en France, 7% en Italie et 15% en Espagne. Ce faible taux est lié au fait que jusqu'à maintenant, il n'était pas possible réglementairement d'utiliser l'eau de récupération pour cet usage. L'objectif est de monter à 10% dans le plan eau présenté ce jour.

David MAUREL indique que la facturation de l'assainissement est basée sur le débit d'eau, ce qui sort et ce qui entre dans le logement.

François GUIONNET indique qu'il faut s'attendre à une augmentation du prix de l'eau.

Il s'agace de constater que la lutte contre les fuites figure parmi les cinq axes. Cela revient, selon lui, à aider les mauvais élèves.

David MAUREL demande quelle est la distinction entre l'eau de forage et l'eau potable.

Elsa LORTIE indique que l'eau potable est traitée en respectant les normes de potabilisation. Elle peut provenir de nappes souterraines ou de cours d'eau. L'eau de forage peut ne pas être considérée comme potable si elle ne répond pas aux normes de la potabilisation.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1. Validation du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 janvier 2023

[Projet de Procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 janvier 2023 sur l'extranet élus](#)

Validation unanime de l'assemblée

3.2. Représentations

- **Au comité des partenaires de Mauges Communauté**

Le président Matthieu BILLIARD indique que la CCI est sollicitée par Mauges Communauté pour désigner un représentant au sein du Comité des partenaires de la mobilité sur son territoire.

Le Bureau propose de désigner Antoine Merlet, responsable de l'agence CCI Cholet, représentant de la CCI à Mauges Communauté.

Validation unanime de l'assemblée

- **À Anjou Tourisme**

Le président Matthieu BILLIARD indique que le Bureau propose de désigner deux suppléants pour représenter la CCI à Anjou Tourisme : Pascale LUCIANI, membre élue, et Sylvain DOURNEAU, responsable départemental du tourisme hôtellerie restauration et coordinateur du Campus de la Gastronomie.

Le représentant titulaire est Julien REIX.

Validation unanime de l'assemblée

- **À la commission départementale de conciliation de la Direction générale des Finances publiques**

Le président Matthieu BILLIARD indique que la commission départementale de conciliation (CDC) aide les propriétaires (bailleurs) et les locataires à trouver une solution amiable en cas de litige. Selon le type de litige (état des lieux, décence...), il peut être obligatoire de saisir la CDC avant de faire appel au juge. La CDC intervient gratuitement.

Le représentant titulaire de la CCI est Guillaume ROUSSEAU. Il avait été désigné lors de l'assemblée générale du 28 janvier 2022.

Le Bureau propose de désigner Gonzague NOYELLE, en tant que suppléant.

Validation unanime de l'assemblée

3.3. Convention

Anne-Céline HUMEAU évoque l'inauguration de l'agence Cholet/Mauges le 27 mars sur le campus Eurespace. Elle remercie le directeur et l'équipe de l'agence pour l'organisation de l'événement, qui a réuni 250 personnes. Les retours ont été très positifs. La table ronde organisée pour présenter les différents services a été l'occasion d'entendre des témoignages d'entrepreneurs très satisfaits de l'accompagnement. La conférence sur le management positif a également été très appréciée. Cet événement a permis de renforcer l'image de l'agence CCI dans le Choletais.

- **Avec NOVA CHILD**

Anne-Céline HUMEAU indique qu'une rencontre a eu lieu le 21 février entre une équipe de la CCI, constituée de Matthieu BILLIARD, Philippe BESNIER, Cyrille LAHEURTE, et pour NOVA CHILD, le président, Dominique SOULARD, C. SHORTER, Le BRET et Hubert AUBRY. Cette réunion a été l'occasion de rappeler les attentes de la CCI.

Anne-Céline HUMEAU rappelle que NOVA CHILD a été impulsé en 2003 au sein de la CCI du Choletais. L'objectif était de constituer un pôle de compétitivité autour du monde de l'enfance. Il s'agit depuis 2011 d'un cluster d'entreprises œuvrant dans l'habillement, la chaussure, la puériculture, la décoration ou bien encore l'alimentation, qui ont toutes le même client : l'enfant. Elles travaillent ensemble sur des projets d'innovation.

La CCI 49 adhère à l'association et met à sa disposition, contre un loyer, les locaux situés dans le bâtiment NEXO, au 34, rue nationale à Cholet. La convention qui précise les engagements de la CCI et de NOVA CHILD a été renouvelée pour 2023.

Le président Matthieu BILLIARD évoque un contentieux avec une dette inscrite dans les comptes de chaque côté (160 000 €). Nova Child souhaitait que la CCI renonce à sa dette. Le trésorier de la CCI a trouvé une autre formule.

Philippe BESNIER indique que les travaux réalisés dans les locaux ont été considérés comme des fonds propres et la CCI est devenue actionnaire de NOVA CHILD.

Validation unanime de l'assemblée

- **Avec VEGÉPOLYS**

Marc FLAMAND indique que le conseil d'administration de VEGEPOLYS avait décidé de confier le lancement opérationnel du CIET (aujourd'hui Service Veille et Prospective) à la CCI de Maine-et-Loire en 2006.

Des conventions ont été conclues chaque année de 2006 à 2022 pour que la CCI assure la maîtrise d'œuvre du Service Veille et Prospective de VEGEPOLYS. Après la fusion avec Céréales Valley en 2019, la collaboration a été poursuivie.

Le Pôle compte plus de 500 adhérents à ce jour, dont 41% sont sur la Région Pays de la Loire.

Le Pôle a renouvelé son souhait de poursuivre la collaboration avec la CCI en 2023.

L'offre a été retravaillée pour enrichir les propositions de lettres de veille thématiques avec trois nouvelles éditions mensuelles :

- Bioéconomie, Agro Matériaux et Biotransformations,
- Innovations variétales et Santé du Végétal,
- Végétal Urbain et Nouvelles Technologies.

Le budget de VEGEPOLYS pour 2023 s'élève à 97 805 €.

VEGEPOLYS est financé en partie par le ministère de l'Agriculture, le Conseil régional, la CCI et les adhérents.

La convention 2023 s'inscrit dans un contexte de baisse de financement et la volonté de maintenir le partenariat, en tenant compte des réductions budgétaires TCCI.

La CCI souhaite plafonner le montant de sa subvention à 15 000 € afin d'inciter le Pôle à identifier de nouvelles prestations et limiter sa contribution. Pour 2023, la contribution de la CCI est de 13,18 k€.

Validation unanime de l'assemblée

- **Avec AGEA**

Catherine DAGORN indique que le 23 mars, le président Matthieu BILLIARD a signé une convention avec le président de l'AGEA, la Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance, Guillaume MESSIE, pour mettre en place un Bachelor conseiller clientèle des particuliers et professionnels en agence d'assurance.

Cette convention s'inscrit dans la volonté de la CCI d'être au plus près des professionnels et des entreprises du département.

L'AGEA avait constaté que ses formations ne répondaient pas à 100% aux besoins des agences.

L'organisation de la formation sera conjointe aux deux structures. Les enseignements seront assurés par les formateurs du CFA et les agents généraux d'assurance.

La CCI mettra à la disposition d'AGEA son expertise en matière d'apprentissage.

CCI Formation accompagnera et formera les agents généraux qui animeront les modules professionnels et ceux qui seront maîtres d'apprentissage.

CCI Formation mettra à la disposition de l'AGEA ses espaces : amphithéâtre, salles banalisées, restaurant d'application.

De son côté, l'AGEA s'engage à faire la promotion des formations en assurance - formation initiale/formation continue - proposées par CCI Formation et plus particulièrement le Bachelor conseiller clientèle des particuliers et professionnels en agence d'assurance auprès des candidats potentiels et des agents généraux d'assurance membres de l'AGEA.

Dans ce partenariat figure aussi un volet MCTE / animation d'ateliers « assurance » dans le cadre du parcours de créateur d'entreprise.

Catherine DAGORN remercie les équipes de CCI Formation pour leur réactivité pour la mise en place de ce Bachelor. Cela montre la capacité de CCI Formation à répondre à ce type de demande.

Elle indique que cette convention pourra être dupliquée pour répondre à des demandes similaires d'autres entreprises.

Elle souligne que cette convention est aussi l'occasion de mettre en valeur le savoir-faire de la CCI en termes de formation.

Validation unanime de l'assemblée

Éric GROUD demande si le bureau a des informations sur Angers Technopole et We Network, dont les organisations traversent une période de turbulences.

François LELIÈVRE indique qu'un manager de transition a été nommé à Angers Technopole et qu'il fait du bon travail. Le bureau a rédigé un cahier des charges pour faire un bilan de la situation et de l'ensemble de l'écosystème.

Concernant We Network, il indique que les difficultés sont liées à celles de la Cité de l'objet connecté. Des projets de relocalisation sont à l'étude. Le directeur adjoint est parti. La structure n'est pas en danger, mais elle va devoir revoir son orientation.

Le président Matthieu BILLIARD indique que le bureau de la CCI partage la même position qu'Yves GIDOIN, vice-président d'Angers Loire métropole et président d'Angers Technopole sur ce sujet. Afin de repartir sur de bonnes bases en 2024 et pour les années à venir, un état des lieux de l'écosystème sera effectué en 2023.

4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le président Matthieu BILLIARD et Cyrille LAHEURTE présentent les prochains événements.

- Le concours national des jeunes talents (bar) les 5 et 6 avril au centre Pierre-Cointreau.
- La journée régionale sur l'écoconception le 13 avril au siège de la CCI.
- La Foire d'Angers du 20 au 24 avril.
- Le colloque régional sur le ZAN à Terra Botanica le 5 mai, organisé par les trois Chambres consulaires.
- La journée portes ouvertes dans les trois campus de CCI Formation le 13 mai. La directrice du CFA évoque le succès des dernières portes ouvertes.
- Les 10 ans de la Grande Aventure d'Entreprendre le 8 juin au Centre des Congrès.
- La Journée sur le biomimétisme le 5 juillet à Terra Botanica, organisée en partenariat avec Végépolys et Ceebios (centre d'études et d'expertise en biomimétisme) autour de deux objectifs : découvrir le biomimétisme comme process d'innovation durable et répondre aux enjeux de compétitivité des entreprises et de préservation de la biodiversité.

5. DÉCOUVERTE D'UN VIGNOBLE DE L'ANJOU

Le président Matthieu BILLIARD invite Françoise FLAO à présenter la [Maison Louis de Grenelle](#), située à Saumur.

Françoise FLAO indique qu'elle dirige la Maison Louis de Grenelle depuis presque 40 ans.

Elle passera prochainement le flambeau à ses enfants, Charles et Marie.

La Maison produit des fines bulles, Saumur et Crémant de Loire.

Elle développe la culture bio depuis plusieurs années. Elle a commencé avec un Crémant de Loire il y a 20 ans et a lancé une nouvelle gamme de Saumur blanc et rosé fin 2022.

L'entreprise emploie 25 personnes en CDI : 15 à la production, 6 pour l'administration et 4 pour l'œnotourisme.

Elle réalise 80% de son chiffre d'affaires en France et 20% à l'export, un secteur qu'elle souhaite développer.

La Maison vend 1,2 million de bouteilles.

Françoise FLAO donne la parole à Guillaume POITEVIN, le maître de chai, pour la présentation des fines bulles qui seront servies au cours du cocktail.

Guillaume POITEVIN insiste sur le caractère familial de l'entreprise qu'il a intégrée en 2005.

Il indique que la Grande cuvée est un assemblage de chenin et de chardonnay. Il s'agit d'un extra brut, millésime 2019.

**La prochaine assemblée générale aura lieu le vendredi 26 mai
avec à l'ordre du jour le vote du budget exécuté 2022.**

Fin de la réunion à 20 h.

Matthieu BILLIARD Président	François LELIEVRE Secrétaire